

Multisports de Printemps



Du 17 AU 28 Avril 2023
Complexe sportif de Guéhenno

Sort Archery / **Tir à l'arc** / **Baseball**

Carabine Lazer / **Crosse Québécoise** / **Hockey**

Biathlon / **Course d'orientation**

Challenge Décathlon Athlétisme par équipe (Challenge de 10 sports)



Poulball / **Ultimate**



**Tu as entre 6 & 13 ans ?
 Tu es intéressé ?
 Passe vite en mairie de Guéhenno,
 retirer un bulletin d'inscription !**

Inscriptions jusqu'au 12 Avril 2023
Règlement à l'inscription



LE P'TIT DJEUVNO

Mot du Maire

Nous avons eu en séance du 14 mars le rapport d'objectifs budgétaires de la commune avec le cabinet CAP HORNIER.

D'une part, il s'agissait de faire une analyse financière et fiscale des 5 dernières années (2017-2022). Ce qu'il en ressort est rassurant pour nos projets d'investissements. La situation financière est saine. Le fonds de roulement s'élève en 2022 à 1 053 000 €. Notre taux d'épargne nette est de 32 % contre 11.67 % pour les communes de mêmes strates et 325 € par habitant contre 121 € pour des communes de tailles comparables. Nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Et tant mieux car nos recettes évoluent très peu (+ 1% par an). Nous n'avons pas de leviers pour faire progresser nos recettes. Il faut alors toujours rester prudents dans nos dépenses.

Quand le dernier lot du lotissement du Douet sera vendu, nous solderons le déficit du budget annexe de 240 000 € ; ce qui impute de manière significative notre budget général. Une gros poids en moins mais une dépense trop importante pour ce projet datant de 2013.

Notre capacité de désendettement est de 1,3 années en 2022. Le seuil de prudence étant de 10 ans, nous avons des marges de manœuvre d'emprunt.

D'autre part, dans un contexte de forte inflation, le cabinet a déroulé la prospective (2023-2027) en nous infligeant des conditions de gestion sur cette période avec des objectifs à tenir. Au mieux nous devons maintenir un taux d'épargne brut minimal de 20 %, une capacité de désendettement de 8 années et s'assurer un fonds de roulement à 150 000 €. Nous avons un plan pluriannuel (PPI) ambitieux avec des investissements importants. Des choix et des priorisations seront à mener. Faudra-t-il avoir recours à l'emprunt ? Certainement.

Chaque année, nous actualiserons notre PPI pour caler au mieux nos dépenses. Nous serons à l'affût des opportunités financières et des possibles partenariats pour optimiser nos dépenses.

Concernant les projets en cours ;

les travaux de la mairie avancent avec l'apparition de la cage d'ascenseur, le gros œuvre continuera encore quelques semaines ;

le city stade est quasi utilisable, il reste quelques tracages à faire ; nous organiserons avec les jeunes une petite cérémonie d'inauguration prochainement ;

les réponses à candidature pour la coulée verte sont arrivées, après l'ouverture et l'étude des plis, des auditions seront organisées;

En avril, prochainement nous voterons le budget.

Bonne lecture,

Nolwenn BAUCHÉ.

Fermeture mairie et agence postale

La mairie et l'agence postale communale fermeront exceptionnellement à 16h30 jeudi 23 février. Merci de votre compréhension.



Brèves du Conseil

Il y avait une erreur dans le P'tit D'jeuvno de février sur le nombre de votants concernant la délibération suivante :

CONVENTION AVEC CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROJET D'ENHERBEMENT DU CIMETIERE

Dans le cadre du projet d'enherbement du cimetière, il est proposé de signer une convention avec Centre Morbihan Communauté pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'enherbement du cimetière.

L'objectif de la convention est de mettre à disposition de la mairie le personnel du bureau d'études afin de réaliser les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du réaménagement du cimetière :

- prise en main du dossier après le choix de programme de la mairie ;
- accompagnement au maître d'ouvrage sur les choix techniques ;
- proposition d'aménagement et d'estimation.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage devra :

- préconiser et aider au choix de la solution ;
- proposer des estimations en fonctions des choix d'aménagement ;
- accompagner le maître d'ouvrage sur les études nécessaires à la déclaration de travaux ;

Le tarif est de 28€/heure TTC. Il a été estimé à environ 50 heures nécessaires pour cette mission.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Pour	11
Contre	/
Abstention	1

MARS 2023



Votre Mairie

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

accueil@guehenno.bzh

Horaires Mairie

Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi

De 14h à 17h

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

sur rendez-vous

Permanence CCAS et

Mutuelle solidaire

Martine FERRAND

06-77-63-67-51

2ème mardi de chaque mois

de 10h à 12h

le 11/04/2023

Infos Pratiques

MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15
 qui vous orientera vers le
 service de régulation

PHARMACIE : appeler le 3237

PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture

▫ les mercredis : 8/03 ; 15/03 ; 22/03 et le 12/04 de 15h30 à 17h00.

▫ les dimanches : 5/03 ; 12/03 ; 19/03 ; 26/03 et le 02/04 de 10h30 à 12h00.



DÉCHETTERIE

La déchetterie de Brénolo est ouverte :

Du lundi au samedi:
08h30-12h30 / 14h00-18h00
Le jeudi : Fermée

Responsable publication :
 Mme Nolwenn BAUCHE
 imprimé par : Mairie de Guéhenno

Séance du conseil municipal du 14/022023

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Mr Bruno ANTOINE, Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mme Sophie BROGARD, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mr Erwann GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Martine FERRAND, Mme Christiane JOUBIOUX, Mme Marie-Laure LALYS, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAUGUIN.

Excusés : Mr Romuald BLANC, Mme Morgane GUILLO (donne pouvoir à Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD), Mme Claudine NIZAN (donne pouvoir à Mr Erwann GRANDIN).

Absents : Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT.

Le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure LALYS.

DEVIS ANALYSE LEGIONELLOSE

La légionellose est une infection pulmonaire grave causée par une bactérie nommée Legionella. Il ne s'agit pas d'une maladie contagieuse d'une personne à une autre.

Les légionelles sont présentes à l'état naturel dans les eaux douces (lacs et rivières) et les sols humides. À partir du milieu naturel, la bactérie peut coloniser les installations qui leur offrent des conditions favorables à leur développement (stagnation de l'eau, température de l'eau comprise entre 25 et 45 °C, présence de nutriments).

La contamination se fait par voie respiratoire, par inhalation d'eau contaminée diffusée en aérosol.

Ainsi, les établissements recevant du public (ERP) équipés de réseaux d'eau chaude sanitaire collectifs avec douches ou systèmes de brumisation sont dans l'obligation d'effectuer un contrôle annuel de leurs installations.

La commune de Guéhenno n'effectue pas de contrôle annuel pour ce risque.

Des devis d'analyse de légionellose (incluant également l'analyse d'eau de la cantine) ont été demandés

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

-valide le devis du laboratoire Tregobio de 655.92€ ;

-autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	13
Contre	/
Abstention	/

ACTIVITES MULTISPORTS POUR LES VACANCES DE PRINTEMPS

Madame Martine FERRAND indique que chaque année la municipalité de Guéhenno organise avec l'association Profession Sport 56 des activités multisports pour les vacances de printemps pour proposer une activité aux jeunes de la commune.

Plusieurs devis ont été sollicités auprès de l'association Profession Sport 56 (dans les tableaux ci-dessous, le prix de la cotisation a été déduit car elle a déjà été réglée au titre de l'activité Gym), le coût horaire est de 39€ (en 2022, 36€) :

2 semaines d'activités ½ journée (après-midi)	2 semaines d'activités Journée	1 semaine d'activités ½ journée (après-midi)	1 semaine d'activités Journée
1 170.00€ TTC	2 730.00€ TTC	585.00€ TTC	1 365.00€ TTC

En 2022, la municipalité avait organisé 1 semaine d'activités en ½ journée pour les vacances de printemps et 1 semaine d'activités en journée complète pour les vacances d'été. Pour 2023, la commission affaires sociales, vie associative, jeunesse et sports, commission des jeunes du 20 février 2023 propose deux semaines du 17 au 21 et du 24 au 28 avril soit 7 heures par journée d'activités pour un montant total 2730.00 €.

En 2022, la municipalité avait fixé le montant de 5€ / enfant / demi-journée pour les vacances de printemps et le montant de 8€ / enfant / journée pour les vacances d'été. Pour 2023, la commission affaires sociales, vie associative, jeunesse et sports, commission des jeunes du 20 février 2023 propose de fixer les tarifs suivants :

-5.50 € par ½ journée et par enfant

-9,00 € la journée complète par enfant

-42.00 € pour une semaine complète par enfant

En 2022, en moyenne 26 enfants ont participé à l'activité multisports de printemps et 19 enfants ont participé à l'activité multisports d'été.

Il est précisé que pour maintenir l'activité, il faut au moins 6 enfants inscrits et 20 au maximum. Les activités proposées seraient similaires à l'année dernière, les enfants apprécient particulièrement le tir à l'arc. Un goûter à chaque fin de semaine serait organisé par la mairie (le pique-nique reste à la charge des parents). A chaque fin de semaine serait également remis un diplôme.

Les activités s'adressent aux enfants à partir de 6 ans et maximum jusqu'à 13 ans. Une réflexion pourrait être émise pour proposer des activités distinctes pour les enfants et les adolescents.

Après délibération, le conseil municipal :

-valide le devis de 2 730€ TTC (sans la cotisation annuelle déjà réglée) de Profession Sport 56 ;

-autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	13
Contre	/
Abstention	/

AVIS SUR LE PROJET EOLIEN MOULIN DE COËLO DE L'ENTREPRISE VENTS DU NORD [2023-010]

L'entreprise Vents du Nord a présenté le projet de développement éolien « Moulin de Coëlo » en conseil municipal du 24 janvier 2023.

Le projet a été étudié en commission environnement du 24 février 2023, les membres de la commission ont indiqué avoir plusieurs interrogations auxquelles l'entreprise a répondu.

La commission environnement est globalement favorable à ce projet car les nuisances pour les riverains seront similaires avec 2 éoliennes sur Billio ou avec 2 éoliennes sur Billio et 1 sur Guéhenno. La commission s'est interrogée sur le recyclage des éoliennes, actuellement 95% d'une éolienne est recyclée. Les riverains pourront bénéficier de remises sur leurs factures d'électricité.

Madame Christiane JOUBIOUX ne participe pas au vote et sort de la salle car elle est concernée par un des passages pour ce projet éolien.

Après délibération, le conseil municipal à 8 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, est favorable au projet éolien moulin de Coëlo tel que présenté au conseil municipal du 24 janvier 2023.

Pour	8
Contre	1
Abstention	3

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – ERREUR MATERIELLE [2023-009]

La responsable communale indique que par délégation du 12 juin 2020, le conseil municipal a attribué des délégations au maire pour faciliter la gestion des affaires quotidiennes. Cependant, une erreur matérielle a été notée au niveau de la première délégation dans laquelle le terme « avenant » a été effacé entre le support présenté en conseil municipal et la délibération :

-la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

La responsable communale précise qu'il s'agit d'une erreur de « copier-coller » du secrétariat lors de la rédaction du compte-rendu et de la délibération.

La préfecture indique qu'il s'agit en effet d'une erreur matérielle qu'il convient de corriger. Elle indique par ailleurs que la délégation suivante n'est pas assez précise :

-l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle ;

Le conseil municipal doit préciser les limites ou conditions de cette délégation au maire. La délégation pourrait être précisée ainsi :

-l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle, **cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.**

Après délibération, le conseil municipal à 12 voix pour et 1 abstention, annule la délibération n°2020-032 « délégations du conseil municipal au maire » et adopte une nouvelle délibération reprenant les délégations consenties par le conseil municipal le 12 juin 2020 avec les corrections recommandées par la préfecture.

Pour	12
Contre	/
Abstention	1

PERMANENCES MAISON FRANCE SERVICES 27 RUE DE RENNES SAINT JEAN BREVELAY

Habitat

⇒ ADIL le 4^{ème} lundi du mois de 13h45 à 17h, sur rdv au 02 97 47 02 30

⇒ SOLIHA le 1^{er} mardi du mois de 10h à 12h, sur rdv au 02 97 40 96 96

⇒ Conseil en énergie sur rdv au 02 97 60 43 42

Maison Frances Services - Aide aux démarches administratives

(CAF, MSA, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi) sur rdv au 02 97 60 43 42

Emploi-Formation

⇒ Mission Locale (16-25 ans) vendredi début de mois de 10h à 12h, sur rdv au 02 97 25 38 35

⇒ Espace Rural Emploi Formation, boulevard Duguesclin à Locminé, entretien conseil sur rdv au 02 97 44 29 65

Multimédia

⇒ Ateliers numériques gratuits pour apprendre à réaliser vos démarches en ligne, le mardi de 14h à 16h

⇒ Accès libre et gratuit aux outils informatiques pour vos démarches administratives

• Huissier de justice le vendredi de 10h à 12h. S'assurer de sa présence au 02 97 75 60 89

• Centre d'Accès Au Droit Nord Morbihan, sur rdv au 02 97 27 39 63.

• Conciliateur de justice, le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 13h30 à 17h sur rdv au 02 97 60 43 42 ou par mail jean.hirgair@conciliateurdejustice.fr



Informations communales

Fermeture épicerie

Chloé vous informe que votre épicerie sera fermée du mardi 28 mars au jeudi 6 avril inclus.

Réouverture le vendredi 7 avril.



Coupure d'électricité

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

lundi 20 mars 2023 de 09h00 à 13h00

Quartiers ou lieux-dits :

KERJOURDOIN, LE QUENELEC, LE PETIT KERMEL, KERMEL, KERJAUDOIN, KERRIVEAUX, PENCOELLO, CARENTO, LA MAISON NEUVE, LE TENO, BREMELIN, LE PENHER.



JARDINAGE ET BRICOLAGE - QUELQUES RAPPELS

Depuis le 10 juillet 2014, un nouvel arrêté préfectoral « relatif à la lutte contre les bruits de voisinage » remplace l'arrêté du 12 décembre 2003 et modifie quelque peu les tranches horaires. Ainsi conformément à l'article 21 de la section 7, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils

à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h



Recensement citoyen

Tu as 16 ans penses au recensement citoyen, il est obligatoire, en effet une attestation de recensement te sera demandé pour toute inscription à un examen avant tes 18 ans.

Pour faire ton recensement en mairie tu as besoin de :

-ta carte d'identité

-le livret de famille

-un justificatif de domicile.

